

Etat / Collectivités : Aux affaires sociales, deux nouvelles secrétaires d'Etat novices

Une semaine après la nomination des ministres du gouvernement Valls, quatorze secrétaires d'Etat ont été annoncés. Autour de Marisol Touraine, ministre des affaires sociales et de la santé, arrivent Laurence Rossignol, chargée des personnes âgées, et Ségolène Neuville, aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion. Des responsables peu averties de ces enjeux.

Une survivante sur les quatre de l'équipe Touraine de juin 2012 ! Et il ne reste plus que la "chef" : Marisol Touraine qui voit arriver à ses côtés deux novices aussi bien pour l'action ministérielle que pour leur secteur de compétences. Exit donc Marie-Arlette Carlotti, Dominique Bertinotti et Michèle Delaunay. La première paie son échec cuisant aux municipales à Marseille et son manque de résultats dans le champ du handicap. La seconde n'était plus de grande utilité après le retrait de la loi famille qu'elle avait concoctée. Quant à la dernière, la bouillonnante Michèle Delaunay, elle est sans doute victime du besoin de renouvellement après une première fournée de ministres marquée par une grande continuité.

Un président de département à la réforme territoriale

Sur les 14 secrétaires d'État nommés hier vers 17 heures, seuls Frédéric Cu villier, Geneviève Fioraso, Kader Arif, Fleur Pellerin et Valérie Fourneyron (qui hérite notamment de l'économie sociale et solidaire) appartenaient à l'équipe Ayrault. Parmi les entrants, on note l'arrivée du député et président de conseil général, André Vallini qui va devoir travailler à l'allégement du mille-feuille territorial dont la suppression à terme des conseils départementaux.

Ségolène Neuville sur les traces de Carlotti

Le découpage antérieur des compétences dans le pôle social est revu à la marge. Si le secrétariat d'État aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion voit son périmètre inchangé, celui chargé des personnes âgées est élargi aux questions de la famille. Sur la double question des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion a été nommée (à la surprise générale) Ségolène Neuville (43 ans), actuellement députée des Pyrénées-Orientales.

Ce médecin hospitalier, élue lors de la dernière législative de 2012, était membre de la commission des affaires sociales : elle est intervenue surtout sur la loi formation professionnelle de février dernier, mais également sur les questions d'égalité homme/femme et la prostitution. Elle va devoir se familiariser très vite avec les dossiers du moment : plan de lutte contre la pauvreté, États généraux du travail social, plan autisme, etc. Elle va notamment devoir répondre aux inquiétudes du collectif Alerte qui, juste avant sa nomination, s'est demandé si la lutte contre l'exclusion était toujours une priorité du gouvernement. Le fait que Marisol Touraine ne soit pas flanquée (là aussi à la surprise générale) d'un secrétaire d'État chargé de la santé peut laisser penser que la ministre sera très mobilisée sur ces enjeux et peu présente, comme depuis deux ans, sur les affaires sociales.

A Laurence Rossignol de défendre la loi vieillissement

Pour remplacer Dominique Bertinotti et Michèle Delaunay, le Premier ministre a appelé Laurence Rossignol (57 ans). Cette sénatrice de l'Oise (depuis 2011) incarne l'aile plus à gauche du PS : elle a soutenu Martine Aubry lors de la primaire socialiste. Titulaire d'un DEA de droit, elle gravite dans le monde politique depuis près de trente ans comme collaboratrice de ministres ou de responsables parlementaires. Depuis plusieurs années, elle suit les questions d'environnement au sein du PS et était membre du groupe de la Gauche durable rassemblant des parlementaires proches de Martine Aubry. Elle est également très sensible aux questions des droits des femmes et défend une vision très ouverte de la famille. Opposée aux cumuls des mandats, elle est cependant vice-présidente du conseil régional de Picardie.

Michèle Delaunay déçue et déterminée

La grande mission de Laurence Rossignol sera de défendre la loi concoctée par Michèle Delaunay sur l'adaptation de la société au vieillissement. Elle va devoir rassurer très vite les acteurs (1) inquiets par la méconnaissance de ces questions par l'ancienne sénatrice. Dans un communiqué, la ministre écartée déclare que "c'est avec regret que je n'aurais pas mené devant le Parlement la loi d'adaptation de la société au vieillissement." Elle annonce qu'elle va retrouver son siège de députée. "C'est en femme libre que je poursuivrai mon engagement au Parlement". Il serait cocasse que l'ancienne ministre intervienne dans le débat à l'Assemblée (qui devait démarrer initialement le 17 juin) pour défendre - ou améliorer - un texte qu'elle a construit depuis une vingtaine de mois.

(1) La **Fnaqpa** a ainsi regretté "le manque de continuité pouvant être défavorable à l'aboutissement de la loi". La fédération note, pour le regretter, que le Premier ministre n'a pas considéré le vieillissement comme une priorité politique.

Par Noël Bouttier